



SOUTIEN

à Philippe GALANO

Syndicaliste, pas terroriste !

Licencié pour délit de manifestation en 2003 pour défendre les retraites, condamné pour avoir défendu son emploi, les lois de sécurité intérieure de N.Sarkozy lui imposent désormais de se soumettre au prélèvement d'ADN. Après une procédure judiciaire de 7 ans, une condamnation pour « séquestration » à 3 mois de prison avec sursis et des milliers d'euros d'amende, **il a décidé de ne pas se soumettre à ce prélèvement qu'il juge dégradant**, dangereux pour la démocratie, stigmatisant les militants syndicaux comme des criminels en puissance.

Nous n'acceptons pas que l'on puisse aujourd'hui en France banaliser ce que l'on appelle communément la criminalisation du mouvement social et à travers cela la condamnation à de lourdes peines, des militants, des syndicalistes.

- **Non à la criminalisation de l'action syndicale !**
- **Non au fichage ADN des acteurs sociaux !**
(dans le cadre de la loi dite de sécurité intérieure)

RASSEMBLEMENT
MERCREDI 06 AVRIL 2011 13H30

Tribunal de grande instance Perpignan